

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 15 janvier 2024 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, le 18 décembre 2023 à 19 h 00 heures et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Yves Arcouette
Siège #2 - Johanne Joannette
Siège #3 - Raymond Bisailon
Siège #4 - Annie Gagnon
Siège #6 - Pierrette Lajoie

Est absent à cette séance :
Siège #5 - Bruno Lavallée

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau. Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistent également à cette assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2 - LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DÉPÔT DU CERTIFICAT DE SIGNIFICATION

La greffière dépose au Conseil le certificat de signification attestant que tous les membres du Conseil ont reçu l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire et monsieur le maire fait la lecture de l'avis de convocation, lequel est ci-après reproduit :

Acton Vale, le 13 décembre 2023

AVIS DE CONVOCATION

Par la présente, vous êtes convoqué (e) à une séance extraordinaire qui aura lieu lundi, le 18 décembre 2023 à 19 h à l'Hôtel de Ville afin de traiter les items suivants :

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DÉPÔT DU CERTIFICAT DE SIGNIFICATION**
- 3 - ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**
- 4 - DÉPÔT ET PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2024.**
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

- 6 - ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2024.
- 7 - DÉPÔT ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS
- 8 - RÉOLUTION POUR AUTORISER LA PUBLICATION DU SOMMAIRE DU BUDGET 2023 DANS LE JOURNAL LA PENSÉE.
- 9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.

2023-12-462

3 - ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4 - DÉPÔT ET PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2024.

Monsieur le maire Éric Charbonneau présente les prévisions budgétaires de la Ville d'Acton Vale pour l'année financière 2024 et remercie la trésorière, madame Maryse Hamel et la directrice générale, madame Nathalie Ouellet pour leur excellent travail lors de l'élaboration du budget 2024.

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Suite à la présentation des prévisions budgétaires, monsieur le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

...Aucune autre question n'est formulée.

2023-12-463

6 - ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2024.

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année d'imposition 2024 telles que présentées par le maire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-12-464

7 - DÉPÔT ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Conformément à l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'adopter le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-12-465

8 - RÉOLUTION POUR AUTORISER LA PUBLICATION DU SOMMAIRE DU BUDGET 2023 DANS LE JOURNAL LA PENSÉE.

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu de publier dans le journal La Pensée le sommaire du budget 2024 et ce, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère Pierrette Lajoie propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à dix-neuf heures et cinq minutes. (19;05).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière